

Présentation synthétique des informations financières essentielles du BP 2018 (Article L 2313-1 10° CGCT) *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le budget primitif 2018 est bâti dans un contexte réaffirmé d'évolution. Deux éléments externes marquants sont à retenir, d'une part la réforme de la taxe d'habitation et d'autre part la mise en œuvre d'un nouveau plan national d'économies dont les modalités d'applications diffèrent de celles des plans antérieurs.

La réforme de la taxe d'habitation engagée par l'Etat doit conduire au dégrèvement à priori d'une majorité des contribuables villeurbannais même si leur nombre précis n'est pas connu à ce jour. L'Etat assurant la prise en charge des cotisations en lieu et place des contribuables dont des conditions qui ne sont pas encore totalement définies. Le second élément est la mise en œuvre d'un plan d'économie par l'Etat de 2018 à 2022 dont les collectivités locales doivent assumer une part (13 Md€). Cette économie est calculée au regard d'une tendance naturelle de l'évolution de des dépenses de fonctionnement. Elle va se traduire afin de limiter cette évolution naturelle par la fixation d'un plafond de croissance de 1,2 % de ces dépenses. Cet objectif fera l'objet d'un contrat entre l'Etat et la collectivité. En cas de non-respect de ses obligations, la ville pourrait être sanctionnée par une baisse de ses dotations.

La ville entend poursuivre sa politique d'investissement fort afin de répondre aux besoins de la population et permettre la mise en œuvre des politiques publiques dans différents domaines, éducation, enfance, social, santé, aménagement urbain à travers une action directe mais aussi en relation avec ses partenaires notamment associatifs.

Les inscriptions se décomposent comme suit en opérations réelles.

	Dépenses	Recettes
Investissement	61 681 263	40 845 531
Fonctionnement	125 306 852	146 142 584
Total	186 988 115	186 988 115

Le détail par chapitre est le suivant :

Section de fonctionnement, dépenses réelles :

Chapitre		BP 2017	BP 2018	% Evol	Part relative
011	Charges à caractère général	23 115 169	23 044 000	-0,31%	18,39%
012	Charges de personnel et frais assimilés	73 409 018	74 241 833	1,13%	59,25%
014	Atténuation de produits	1 340 000	1 850 000	38,06%	1,48%
65	Autres charges de gestion courante	23 371 370	23 529 700	0,68%	18,78%
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	156 600	155 000	-1,02%	0,12%
66	Frais financiers	300 000	321 000	7,00%	0,26%
67	Charges exceptionnelles	217 660	2 165 319	894,82%	1,73%
Dépenses réelles de Fonctionnement		121 909 817	125 306 852	2,79%	100,00%

Section de fonctionnement, recettes réelles :

Chapitre		BP 2017	BP 2018	% Evol	Part relative
013	Atténuation de charges	642 000	353 800	-44,89%	0,24%
70	Ventes de produits fabriqués et prestations de services	9 786 446	13 326 085	36,17%	9,12%
73	Impôts et taxes	95 612 700	100 442 600	5,05%	68,73%
74	Dotations et participations	30 004 155	30 048 401	0,15%	20,56%
75	Autres produits de gestion courante	636 557	612 898	-3,72%	0,42%
77	Produits exceptionnels	31 800	148 800	367,9%	0,10%
78	Reprises sur provisions		1 210 000		0,83%
Recettes réelles de Fonctionnement		136 713 658	146 142 584	6,90%	100,00%

Le projet de budget primitif 2018 est bâti sur les fondements suivants :

- la stabilité des taux de fiscalité qui demeurent inchangés depuis 2009,

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	21,50%	21,50%
Taxe foncière bâti	16,21%	16,21%
Taxe foncière non bâti	19,62%	19,62%

- l'intégration d'une recette fiscale supplémentaire de 5,3 M€ issue de la normalisation du taux de l'abattement général à la base de taxe d'habitation ramené au taux maximum légal de 15%,
- une évolution physique des bases de fiscalité de 1 % et une évolution nominale estimée à 1 % (revalorisation définitive déterminée par la loi de finances 2018),
- une volonté de réduire l'écart entre l'évolution des charges de fonctionnement et l'évolution des recettes réelles pour limiter l'effet ciseau, à travers une politique d'optimisation des dépenses,

	2017	2018
Epargne de gestion	15 289 701	21 963 251
Epargne brute	14 803 841	20 835 732

- de poursuivre et d'accentuer une politique d'investissement volontariste.

Section d'investissement, dépenses réelles :

Chapitre		BP 2017	BP 2018	% Evol
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 767 500	0	-100,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200 000	3 216 514	0,52%
20	Immobilisations incorporelles	2 741 000	1 973 000	-28,02%
204	Subventions d'équipement versées	4 598 323	2 309 722	-49,77%
21	Immobilisations corporelles	9 153 528	14 435 394	57,70%
23	Immobilisations en cours	27 025 338	39 616 633,21	46,59%
26	particip. et créances rattachées à des participations	123 612	0	-100%
27	autres immobilisations financières	50 000	50 000	0%
4541	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	80 000	80 000	0%
Dépenses réelles d'investissement		48 739 301	61 681 263,21	26,55%

Des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) en nette hausse, 56 M€ contre 38,9 M€ en 2017 qui prennent en compte l'état d'avancement des projets.

Section d'investissement, recettes réelles :

Chapitre		BP 2017	BP 2018	% Evol
024	Produits des cessions	5 526 623	4 897 331	-11,39%
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 240 000	4 440 000	4,72%
13	Subventions d'investissement	5 171 406	9 342 255	80,65%
16	Emprunts et dettes assimilées	18 881 431	22 049 945,21	16,78%
27	Autres immobilisations financières	36 000	36 000	0%
4542	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	80 000	80 000	0%
Recettes réelles d'investissement		33 935 460	40 845 531,21	20,36%

Le recours à l'emprunt pour équilibrer le BP 2018 est en hausse avec 22,05 M€ en inscription prévisionnelle contre 18,88 M€ en 2017, hors effet revolving les montants respectifs sont de 21,25 M€ et 17,68 M€.

La dette estimée (hors dépôts et cautionnements) au 1er janvier 2018 est de 25 107 014 € pour une annuité globale prévisionnelle, de 2 434 881 € qui se décompose en 2 264 917 € en capital et 169 964 € en intérêts.

L'épargne nette, définie par la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette est en progression de 12,86 M€ au BP 2017 à 18,57 M€ au BP 2018.

La capacité de désendettement au 1/1/2018 (rapport entre l'épargne brute du BP 2018 et la dette) serait de 1,2 an.

Les ratios financiers réglementaires sont les suivants :

Dépenses réelles de fonctionnement/population	835 €
Produit des impositions directes/population	539 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	974 €
Dépenses d'équipement brut/population	373 €
Encours de la dette/population	167 €
DGF/population	120 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,25%
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	87,29%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	38,34%
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	17,19%